



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00648710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Secrétaire : Mme Julie CHETTOUH

Étaient absents : M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 10 - Grille d'analyse des actions en matière Environnementale, Climatique et Sociale des établissements bancaires - Rapport d'information

Délibération n° 2021/006487

**Grille d'analyse des actions en matière Environnementale, Climatique et Sociale des établissements bancaires
Rapport d'information**

Rapporteur : M Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	10/06/2021	Favorable unanime (1 abstention)

Résumé :

Dans la suite du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables, mais aussi la définition d'un cahier des charges volontariste en matière de rénovation énergétique de ses bâtiments, il est proposé de s'engager dans une grille en direction des établissements bancaires, afin d'encourager la prise en compte, dans leurs actions et dans les produits proposés, des impacts sociaux, environnementaux et climatiques. Il s'agit d'un outil complémentaire de priorisation des offres et d'aide à la décision.

Le Plan Climat Air Energie Territoire, et une de ses déclinaisons, le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables adopté par nos collectivités, ont mis en avant le rôle de l'achat public pour accompagner les transitions écologiques et sociales, améliorer l'efficacité de la dépense publique tout en poursuivant des objectifs éthiques, inclusifs et de développement durable.

Il s'agit d'appliquer ce rôle d'exemplarité y compris dans les liens de la Ville avec les établissements bancaires, qui constituent des partenaires importants de la collectivité.

Dans la suite du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables, mais aussi la définition d'un cahier des charges volontariste en matière de rénovation énergétique des bâtiments, il est proposé de s'engager dans une grille en direction des établissements bancaires, afin d'encourager la prise en compte, dans leurs actions et dans les produits proposés, des impacts sociaux, environnementaux et climatiques.

Pour rappel, la Ville avait pris en 2013 une délibération quant aux engagements des établissements bancaires en matière de transparence financière, et de lutte contre la fraude, le blanchiment et la corruption.

La grille proposée vient à la fois compléter et renforcer la démarche, avec une approche plus globale en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale.

Pour rappel, les emprunts ne font pas partie des achats soumis au code de la commande publique et la collectivité est libre de définir les modalités de mise en concurrence et d'attribution de ces contrats.

De ce fait, les relations des collectivités avec leurs prêteurs sont aujourd'hui régies par le droit privé et la liberté contractuelle. Cette liberté connaît toutefois des limites, posées par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités et à leurs établissements publics, venue encadrer les types de produits qui peuvent être souscrits.

Cette circulaire encourage par ailleurs la mise en concurrence la plus large possible lors du recours à l'emprunt, ceci afin de bénéficier des meilleures conditions.

La Ville applique cette mise en concurrence depuis de nombreuses années avec pour objectif de retenir les offres les plus performantes financièrement, en accord avec sa stratégie d'endettement, définie dans le rapport annuel donnant délégation à Mme la Maire en matière de gestion de dette et présenté en décembre.

Cette mise en concurrence s'appuie sur l'élaboration de cahiers des charges respectant une stricte égalité dans l'accès à l'achat public et en tenant compte des contraintes du secret bancaire et professionnel.

Il est proposé de compléter cette approche par un questionnaire à destination des établissements bancaires, accompagnant les cahiers des charges, et intégrant plusieurs thématiques, dont la liste et le contenu pourront évoluer dans la durée, notamment en fonction du retour des établissements bancaires. Les critères de définition des politiques visant les énergies fossiles et les énergies non-conventionnelles pourront être revus chaque année en tenant compte de la progression des pratiques du secteur financier et des exigences scientifiques.

Il s'agit avant tout d'en faire un outil supplémentaire d'aide à la décision, permettant une analyse complémentaire à la seule performance financière des offres, voire de permettre le cas échéant de différencier les propositions bancaires faites, en orientant les choix vers les propositions les plus vertueuses, qui seront ainsi priorisées, tout en réaffirmant les valeurs portées par la collectivité et en amenant les banques à se saisir des enjeux.

Les réponses des banques seront par ailleurs croisées avec les différents classements existant dans ce cadre (par exemple, Oxfam, Reclaim Finance...).

Le questionnaire et la grille d'analyse qui en découlent s'articulent principalement autour de plusieurs axes :

- **la transparence financière** (implantation et partenariats dans les états et territoires non coopératifs / figurant dans la liste noire ou la liste grise de l'UE et lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale) ;
- **les actions mises en place en matière Environnementale et Climatique** (stratégie de réduction des émissions de CO2, financement des secteurs des énergies fossiles, en particulier du charbon, actions de protection de la biodiversité et lutte contre la déforestation, soutien aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables).

La Ville de Besançon entend ainsi notamment par cette grille inciter ses partenaires bancaires à contribuer à l'arrêt de l'expansion des énergies fossiles et des énergies fossiles non conventionnelles conformément aux engagements de l'accord de Paris.

Il convient dans ce cadre de rappeler que les institutions financières se sont engagées le 2 juillet 2019 à publier des stratégies individuelles de sortie du charbon, une avancée indispensable dans un contexte où la combustion du charbon est la principale source de gaz à effet de serre dans le monde.

Le Gouvernement a d'ailleurs appelé en novembre 2020 les institutions bancaires à renforcer leur engagement dans ce domaine, sur la base de critères détaillés (par exemple, l'évaluation des plans de transition et des conditions associées, la couverture de la chaîne de valeur du charbon thermique, le calendrier et les objectifs d'atténuation, l'exclusion des projets de centrales et de mines...) et à développer une stratégie de sortie du financement des activités pétrolières non-conventionnelles.

- **les actions en matière de responsabilité sociale** (lutte contre les discriminations et pour le respect de l'égalité homme/femme, soutien à l'économie sociale et solidaire, à l'économie circulaire, à l'emploi local, soutien au territoire de la Ville et au territoire régional) ;

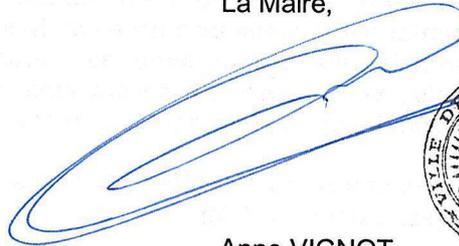
- **les produits financiers proposés** (produits de type investissement socialement et écologiquement responsables).

La grille proposée figure en annexe.

C'est notamment dans le cadre d'une approche renouvelée annoncée lors des Orientations Budgétaires qu'un emprunt a été souscrit avec la NEF pour le financement de la rénovation énergétique des écoles en 2021, dans le cadre des autorisations données à Mme la Maire au titre de la gestion de dette conformément à la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2020. Cet emprunt donne lieu à un rendu-compte à ce titre.

Le Conseil Municipal prend acte de la mise en place de la grille d'analyse des actions en matière Environnementale, Climatique et Sociale.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

QUESTIONNAIRE SUR LA TRANSPARENCE FINANCIERE ET LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

1 - Renseignements généraux sur l'établissement financier

Nom de l'établissement financier	
Adresse	
Nom et titre de la personne qui répond à ce questionnaire	
Date	
Date de votre dernier rapport RSE	
Effectifs de l'établissement sur le territoire de la Ville	
Localisation du siège régional	

2 - Informations relatives à la transparence financière

2.1.a - Votre Etablissement est-il implanté dans des Etats et Territoires Non Coopératifs (article 238-0 A du CGI) * ?	OUI	NON
Si oui, préciser :		
Pays concerné(s)	Nature des activités	
2.1.b - Votre établissement a-t-il des partenariats avec des établissements commerciaux des Etats et Territoires Non Coopératifs (article 238-0 A du CGI) * ?	OUI	NON
Si oui, préciser :		
Pays concerné(s)	Nature des activités	
2.2.a - Votre établissement est-il implanté dans des Etats et Territoires Non Coopératifs figurant dans la "liste noire" ** ou la "liste grise" *** de l'Union Européenne (UE) ?	OUI	NON
Si oui, préciser :		
Pays concerné(s)	Nature des activités	
2.2.b - Votre établissement a-t-il des partenariats avec des établissements commerciaux des Etats et Territoires Non Coopératifs figurant dans la "liste noire" ** ou la "liste grise" *** de l'UE?	OUI	NON
Si oui, préciser :		
Pays concerné(s)	Nature des activités	
<p>* Article 238-0 A - Code Général des Impôts - liste selon l'arrêté du 26 février 2021 : Anguilla, les Fidji, Guam, les Îles Vierges américaines, les Îles Vierges britanniques, le Panama, Dominique, Palaos, les Samoa américaines, les Samoa, les Seychelles, Trinité-et-Tobago et le Vanuatu</p> <p>** Liste au 26 février 2021 : Samoa américaines, Anguilla, Dominique, Fidji, Guam, Palaos, Panama, Samoa, Trinité et Tobago, îles vierges américaines, Vanuatu, Seychelles</p> <p>*** Australie, Barbades, Botswana, Eswatini, Jamaïque, Jordanie, Maldives, Thaïlande, Turquie</p>		

QUESTIONNAIRE SUR LA TRANSPARENCE FINANCIERE ET LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

3 - Lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale

3.1. Votre établissement a-t-il été condamné pour des faits relatifs au blanchiment d'argent, à la corruption et à la fraude fiscale par une juridiction française, européenne ou internationale ?	OUI	NON
Si oui, préciser :		
3.2. Avez-vous mis en place des outils pour lutter contre le blanchiment d'argent ?	OUI	NON
Si oui, préciser :		
3.3. Avez-vous signé le questionnaire Wolsberg en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ?	OUI	NON
Si oui, préciser :		

4 - Informations relatives aux actions mises en place en matière de Responsabilité Environnementale et Climatique

4.1. Votre établissement a-t-il adopté une stratégie de réduction de ses émissions de CO2 (scopes 1,2 et 3) ? Si oui, préciser les objectifs et le calendrier de cette stratégie. Quelles actions sont menées ou soutenues par votre établissement dans ce domaine ?	OUI	NON
4.2. Votre établissement participe-t-il à des projets relevant du secteur des énergies fossiles, notamment des projets d'entreprises relevant du secteur du charbon (dont entreprises listées dans la Global Coal List *) ou des entreprises actives dans les projets d'énergies fossiles non-conventionnelles **?	OUI	NON
Si oui, préciser :		
Votre établissement dévoile-t-il annuellement le montant de ses financements dans les énergies fossiles ?	OUI	NON
4.3. Votre établissement soutient-il ou participe-t-il à des actions de préservation de la biodiversité et de lutte contre la déforestation ?	OUI	NON
Si oui, préciser :		

4.4. Quelles actions sont menées ou soutenues par votre établissement en matière d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables?

* La liste de ces entreprises est accessible sur <https://coalexit.org/>

** Les énergies fossiles non-conventionnelles comprennent le pétrole et gaz de schiste, le gaz de couche, les pétroles lourds, les hydrocarbures issus des sables bitumineux, des forages en eaux très profondes ou de la zone arctique telle que définie par l'AMAP.

QUESTIONNAIRE SUR LA TRANSPARENCE FINANCIERE ET LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

5 - Informations relatives aux actions mises en place en matière de Responsabilité Sociale

5.1. Quelles actions avez-vous mises en place pour la lutte contre les discriminations et le respect de l'égalité homme/femme ?

5.2. Quelles actions de soutien à l'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire avez-vous mises en place ?

5.3. Quelles mesures de soutien à l'économie et à l'emploi local avez-vous mises en place ?

5.4. Quelles mesures de soutien au territoire de la Ville / au territoire régional avez-vous mises en place ?

6 - Informations relatives aux produits financiers proposés en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale

6.1. Offrez-vous des produits financiers de type investissement socialement écologiquement responsable "ISR" ou GreenFin ou Finansol ?

OUI	NON

Si oui, précisez:

Nom	Objet	Budget

6.2. Investissez-vous sur le champ de financement de la transition énergétique et climatique ?

OUI	NON

Si oui, précisez:

Nom	Objet	Budget